RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé
Provence-Alpes
Côte d'Azur

Délégation départementale des Alpes-de-Haute-Provence
Service Santé Environnement
Pôle « Eau »

Affaire suivie par : Sophie DAUMAS / Lionel SAMBUCO
Courriel : sophie.daumas@ars.sante.fr / lionel.sambuco@ars.sante.fr
Téléphone : 04 13 55 88 46 / 45

M. le Directeur
Office National des Forêts
des Alpes de Haute Provence
1, allée des Fontainiers
04 000 Digne les Bains

PJ : un dossier d'enquête publique et parcellaire

Date : 27/04/2023

Objet : Consultation sur le projet de mise en conformité des captages d'eau destinée à la consommation humaine des communes de CLUMANC et TARTONNE

La Communauté de Communes Alpes Provence Verdon (CCAPV) sollicite la mise en conformité des captages d'eau destinée à la consommation humaine des communes de Clumanc et Tartonne au titre des codes de la santé publique et de l'environnement.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le dossier présenté par la CCAPV.

Je vous remercie de me transmettre sous deux mois votre avis formel sur le dossier de DUP au titre du code de la Santé Publique. Passé ce délai, votre avis sera réputé favorable et la procédure poursuivie par mes soins.

Je vous remercie de bien vouloir me renvoyer le dossier d'enquête publique et parcellaire après consultation afin de bénéficier du nombre d'exemplaires nécessaire à la poursuite des procédures de mise en conformité.

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Pour le Directeur Général et par délégation
L'Ingénieur d'Etudes Sanitaires

Caroline CHAUVIN